### **COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES**

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2015

Le 5 octobre deux mil quinze,

Le conseil municipal de Menthonnex-en-Bornes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

#### Nombre de conseillers :

- En exercice : 15 - Présents : 15 - Absents excusés : 0

Date de convocation du conseil municipal : 28 septembre 2015

#### Présents,

Guy DEMOLIS, Bernard SAILLANT, Sébastien PACCARD, Serge CHAMOT, Olivier CHAMOT, Serge RAGAZZONI, Emmanuel TISSOT, Dominique CARRIER, Sandrine BOCHET, Nathalie HENRY, Jean-Claude CHARTRES, Magali STEICHEN, Mickaël BAFCOP, Rachel TERRY, Jocelyne BORNE

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

**Participant**: Martine BRAND, Secrétaire de mairie

Odile MONTANT et Eric DURR du Syndicat Mixte du Salève

Monsieur le maire ouvre la séance à 19H30 en accueillant l'ensemble des participants et tout particulièrement Odile MONTANT et Eric DURR, représentants du Syndicat Mixte du Salève venus présenter le projet Agricole, Environnemental et Climatique (PAEC) en vue de la signature d'une convention d'entente avec la communauté de communes des 4 rivières.

#### CONVENTION D'ENTENTE POUR L'ELABORATION ET LE DEPOT D'UNE CANDIDATURE POUR UN PROJET AGRICOLE, ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), la Région Rhône-Alpes a lancé un appel à candidature pour la mise en place de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sur le territoire rhônalpin. Dans cette perspective, un projet est en cours d'élaboration sur le territoire des Communautés de Communes des Quatre Rivières, Arve et Salève, Faucigny-Glières et Pays Rochois, ainsi que de trois communes limitrophes – Menthonnex-en-Bornes, Evires et Habère-Lullin – Partageant les mêmes enjeux agro-environnementaux.

Le PAEC vise à accompagner les agriculteurs du territoire dans le maintien des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (cultures et élevages extensifs...) et la mise en place de démarches agro-environnementales. Il se décline en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) contractualisées par les agriculteurs qui pourront alors bénéficier d'aides européennes pour leur mise en place.

Selon les données de la PAC (Politique Agricole Commune) 2014, le territoire communal serait concerné par 27 exploitations agricoles qui pourraient bénéficier de ces mesures.

Le coût de l'élaboration et du dépôt du dossier de candidature à répartir entre les collectivités impliquées dans le projet comprend l'emploi d'une chargée de mission pendant 2 mois (6415,15 €) et l'intervention de la Chambre d'Agriculture (4170 €). La répartition sera faite en fonction des surfaces agricoles présentes sur chaque territoire. Pour Menthonnex-en-Bornes cela représente un coût d'environ 395 €/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret (11 pour, 2 contre, 2 blancs) accepte la convention d'entente avec la Communauté de Communes des 4 Rivières pour le portage et l'élaboration d'une candidature à un projet agricole, environnemental et climatique (PAEC) auprès de la région Rhône-Alpes, du Ministère de l'Agriculture et de l'Union Européenne.

#### **ENQUETES PUBLIQUES**

## Enquête publique concernant le projet de méthanisation de la Sarl ECO 3R DU GAEC DES AIRELLES sur la commune de Groisy

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet de création d'une unité de méthanisation agricole sur la commune de Groisy; Menthonnex-en-Bornes étant concerné par le plan d'épandage.

Ce projet étant soumis à une étude d'impact, il a recueilli l'avis de l'autorité environnementale le 27 juillet 2015 et a été présenté à l'assemblée communale lors de la réunion du 21 septembre 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret (6 pour ; 4 contre et 5 blancs)

- EMET un avis <u>favorable</u> au projet de méthanisation du fait qu'il s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique mais se prononce <u>défavorablement</u> contre l'épandage du digestat sur le territoire communal du fait que le Gaec des Airelles n'exploite pas de terres agricoles sur la commune et que la fertilisation des sols est suffisante avec l'épandage des déjections issues de l'élevage traditionnel.

Le conseil municipal unanime s'inquiète de la prolifération des projets d'épandage sur un milieu naturel et aquatique sensible situé en tête du bassin versant des Usses avec la présence de nombreux affluents et sources d'eau potable ainsi qu'à l'utilisation de poids lourds, d'engins agricoles et d'épandage de plus en plus volumineux non compatibles avec le calibrage de la voirie.

## Enquête publique concernant le projet de porcherie des Fruitières des Bornes sur Evires

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet de création d'une porcherie par les Fruitières des Bornes sur la commune d'Evires ; Menthonnex-en-Bornes étant concernée par le plan d'épandage des lisiers. Il résume la réunion du 21 septembre 2015 où les représentants de la coopérative agricole ont présenté dans le détail le projet et au débat contradictoire qui s'en est suivi avec les membres de l'association « Ruralité et environnement du Plateau des Bornes ».

# LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret (13 contre, 1 pour, 1 blanc)

- \* **EMET** un avis défavorable pour les raisons suivantes :
- inquiètudes concernant le caractère intensif de cet élevage sur caillebotis et des nuisances induites par l'épandage sur un milieu naturel et aquatique sensible situé en tête de plusieurs bassins versant (les Usses, Le Foron, Le Viaison) et la présence de trois sources alimentant le réseau public d'eau potable de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.
- l'absence de concertation avec les acteurs locaux et les collectivités locales au sujet du plan d'épandage ;
- de nombreux élus considèrent que la fertilisation des sols est déjà suffisante avec l'épandage des déjections issues de l'élevage bovin et ASTERS qui a en charge la gestion des zones humides du Plateau des Bornes a remarqué que la teneur en matières nutritives dans le sol a d'ores et déjà augmenté ces dernières années et craint que le phénomène s'amplifie ;
- le SMECRU qui s'occupe du contrat de rivières des Usses et de la préservation de la ressource en eau et des zones humides du bassin versant des Usses émet des doutes quant à une protection efficace du fait du non respect des bonnes pratiques d'épandage ;
- la circulation de poids-lourds, d'engins agricoles et de tonneaux à lisier de plus en plus volumineux sur une voirie dont le gabarit n'est pas adapté pose problèmes : sécurité, détérioration de la voirie...

Enfin le conseil municipal souhaite que ce projet soit revu en intégrant les recommandations des Grenelles de l'Environnement au sujet de la transition énergétique en lien avec le futur centre de méthanisation de Groisy.

#### **BUDGET**

#### **VIREMENT DE CREDITS**

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après, dont la répartition par article est donnée en annexe à la présente :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre	Somme	Chapitre	Somme
Dépenses imprévues Autres services extérieurs Charges de personnel Autres charges de gestion courante Charges financières Impôts et taxes	022	7600.00	62 64 65 66 73	2000,00 2000.00 1500.00 1000.00 1100.00
Totaux		7600.00		7600,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

#### RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie de 300.000 € ouverte auprès du Crédit Agricole des Savoie au taux de l'Euribor 3 mois moyenné +1.35%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable.

#### **OCTOBRE ROSE**

Mme Nathalie HENRY propose dans le cadre de l'opération octobre Rose d'illuminer le rond point des Petits Pierres avec un éclairage de couleur rose.

L'assemblée, unanime, émet un avis favorable et la charge de faire le nécessaire avec l'entreprise JACQUEMOUD, chargée de la maintenance de l'éclairage public.

#### RECLAMATION AU SUJET DE LA TELEPHONIE MOBILE

Comme convenu lors de la précédente réunion, il est proposé de ratifier un courrier qui sera expédié à l'opérateur ORANGE au sujet de la mauvaise qualité de la réception du réseau de téléphonie mobile de cet opérateur sur le territoire communal. Il est rappelé l'existence d'une antenne située au-dessus du village de Chez Les Maîtres installée par un opérateur concurrent mais qui pourrait également accueillir ORANGE (clause inscrite dans le cahier des charges).

Le maire est chargé d'informer les communes voisines de la démarche et demandera au Président de la Communauté de Communes et au Député de la circonscription de bien vouloir appuyer cette requête.

#### PLANTATION D'UN ARBRE POUR LE CLIMAT

A l'approche de la COP 21, qui doit aboutir à un accord mondial de réduction des émissions des gaz à effet de serre et conformément aux recommandations de l'association des maires, le conseil municipal décide de manifester son engagement en plantant un arbre pour le climat. En conséquence, il est décidé de planter un cerisier du Japon sur le site de l'oratoire de Saint Roch le mercredi 25 novembre (jour de la Sainte Catherine).

# FORUM DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

L'assemblée est informée du déroulement les 6 et 7 novembre prochains du forum des collectivités locales qui se déroulera au parc des expositions à La Roche-sur-Foron. L'ensemble des élus est invité à y prendre part. En marge de cette manifestation, le samedi se déroulera le congrès annuel des maires de la Haute-Savoie présidé par Martial SADDIER, le maire et les adjoints y prendront part.

# ORGANISATION DU 11 NOVEMBRE ET DU REPAS DES ANCIENS DE NOS DEUX VILLAGES

Comme chaque année, cette manifestation est organisée conjointement avec la commune voisine de Villy-le-Bouveret :

10 H 30	Dépôt au monument aux morts de Menthonnex
11 H 00	Célébration d'une messe à Villy le Bouveret
11 H 30	Cérémonie au monument aux morts de Villy le Bouveret avec
	la participation des écoles
12 H00	Vin d'honneur suivi du repas des aînés au cercle rural de Villy

Olivier CHAMOT est chargé de l'intendance.

La séance est levée à 21 H 30

Secrétaire de séance Olivier CHAMOT Le Maire Guy DEMOLIS